



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Sandra Boulanger, directrice générale de la municipalité des Coteaux, que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 26 mars 2026 au Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des loisirs à Saint-Polycarpe, le règlement suivant :

- Règlement de la régie interne des séances du conseil – Règlement numéro 01-2025

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la ville.

Le règlement numéro 01-2025 entre en force et en vigueur le jour de la publication.

DONNÉ aux Coteaux, ce 17^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

Sandra Boulanger
Directrice générale